DEPARTEMENT YVELINES

ARRONDISSEMENT RAMBOUILLET

CANTON MONTFORT-L'AMAURY

Nombre

de Conseillers en exercice

11

12

de Présents

de Votants

OBJET:

INSTAURATION
DE LA
DECLARATION
PREALABLE
A L'EDIFICATION
D'UNE
CLOTURE

COMMUNE DE GROSROUVRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 novembre 2007

L'an deux mil sept, le vingt six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André FONTAINE, Maire.

Etaient présents: M. André FONTAINE, M. Marc WINOCOUR, Mme Marie-Thérèse BRION, M. Jean-Pierre PIBOULEAU, Mme Jacqueline LALANDRE, M. Patrice LAINE, Mme Christiane SANDELIN, M. Dany BOURCIER, Mme Catherine BOURBON, M. Paul STOUDER, Mme Corinne THILL.

Absent représenté : M. Claude BADENS (pouvoir à M. FONTAINE) Absente excusée : Mme Emmanuelle LAPORTE.

Secrétaire de Séance : M. Paul STOUDER.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Paul STOUDER.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Le conseil municipal,

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et notamment les articles R 421-2g et R 421-12d,

Considérant que le champ d'application de la déclaration de clôture prévu par l'article L 441-1 du Code de l'urbanisme dans sa version en vigueur à ce jour est abrogé à compter du 1^{er} octobre 2007,